

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 septembre 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents: M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

---

## **MOMENT DE RECUEILLEMENT**

### **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du point N° 4 :  
« Avis de motion – Règlement 766 pour l'achat de nouveaux logiciels financier »

ainsi que l'ajout des points suivants :

N° 34 : « Appel d'offres services professionnels - Élaboration de plans, devis et surveillance (avec résidence) d'une rue industrielle (d'environ 1 000 mètres linéaires) dans le cadre d'un futur parc industriel (A-30 et boulevard Lionel-Boulet) - Approbation des critères de qualité »

N° 35 : « Nomination au Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement – M. Raymond Darveau ».

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

(sur les points à l'ordre du jour seulement)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Objectifs du règlement 762.

*Fin de la première période de questions.*

### **PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS**

#### **2011-287 Approbation procès-verbal, séance générale 15 août 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 15 août 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur général et greffier adjoint.

Adoptée

**2011-288 Approbation des comptes, Août 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice des finances et trésorière pour le mois d'août 2011 :

<b>Fonds d'administration :</b>	1 662 612,02 \$
<i>(chèques 17269 à 17529 et paiements électroniques)</i>	266 408,31 \$
<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	
<i>(chèques 1662 à 1672)</i>	

*Certificat de la trésorière numéro 2227*

Adoptée.

**RÈGLEMENTS & P.I.I.A.**

**A-2011-45 Avis de motion, Règlement 534-30 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur les rues du Domaine et de la Gabelle**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 534-30 modifiant le règlement 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur les rues du Domaine et de la Gabelle.

**A-2011-46 Avis de motion, Règlement 707-23 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :**

- remplacer les usages commerciaux et industriels actuellement autorisés dans la zone C-459 par des usages résidentiels;
- réduire le périmètre de la zone C-459 pour permettre l'agrandissement de la zone P-430 (parc);
- subdiviser la partie résiduelle de la zone C-459 en cinq zones afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans ces zones;
- permettre les implantations de type jumelées pour les habitations trifamiliales autorisées dans la zone H-465 et définir les dimensions de terrain et les normes applicables à ce type d'habitations (Baronie/Picardie)

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-23 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux et industriels actuellement autorisés dans la zone C-459 par des usages résidentiels;
- réduire le périmètre de la zone C-459 pour permettre l'agrandissement de la zone P-430 (parc);
- subdiviser la partie résiduelle de la zone C-459 en cinq zones afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans ces zones;
- permettre les implantations de type jumelées pour les habitations trifamiliales autorisées dans la zone H-465 et définir les dimensions de terrain et les normes applicables à ce type d'habitations.

**2011-289 Adoption, Premier projet de règlement 707-23 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :**

- remplacer les usages commerciaux et industriels actuellement autorisés dans la zone C-459 par des usages résidentiels;
- réduire le périmètre de la zone C-459 pour permettre l'agrandissement de la zone P-430 (parc);
- subdiviser la partie résiduelle de la zone C-459 en cinq zones afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans ces zones;
- permettre les implantations de type jumelées pour les habitations trifamiliales autorisées dans la zone H-465 et définir les dimensions de terrain et les normes applicables à ce type d'habitations (Baronie/Picardie)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-23 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de :

- remplacer les usages commerciaux et industriels actuellement autorisés dans la zone C-459 par des usages résidentiels;
- réduire le périmètre de la zone C-459 pour permettre l'agrandissement de la zone P-430 (parc);
- subdiviser la partie résiduelle de la zone C-459 en cinq zones afin de spécifier la typologie et les normes applicables aux usages résidentiels autorisés dans ces zones;
- permettre les implantations de type jumelées pour les habitations trifamiliales autorisées dans la zone H-465 et définir les dimensions de terrain et les normes applicables à ce type d'habitations soit et est adopté.

Adoptée.

**A-2011-47 Avis de motion, Règlement 707-24 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc, permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain, modifier les normes d'implantation des bâtiments principaux et les exigences quant aux dimensions minimales des terrains dans cette zone (logements Aqueduc)**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-24 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc, permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain, modifier les normes d'implantation des bâtiments principaux et les exigences quant aux dimensions minimales des terrains dans cette zone.

**2011-290 Adoption, Premier projet de règlement 707-24 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc, permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain, modifier les normes d'implantation des bâtiments principaux et les exigences quant aux dimensions minimales des terrains dans cette zone (logements Aqueduc)**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-24 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc, permettre la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain, modifier les normes d'implantation des bâtiments principaux et les exigences quant aux dimensions minimales des terrains dans cette zone soit et est adopté.

Adoptée.

**A-2011-48 Avis de motion, Règlement numéro 706-3 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle modérée », dans le secteur compris entre la rue Théodore-Robitaille et la montée de Picardie, par une affectation « habitation »**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-3 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle modérée », dans le secteur compris entre la rue Théodore-Robitaille et la montée de Picardie, par une affectation « habitation ».

**2011-291 Adoption, Projet de règlement numéro 706-3 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle modérée », dans le secteur compris entre la rue Théodore-Robitaille et la montée de Picardie, par une affectation « habitation »**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-3 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle modérée », dans le secteur compris entre la rue Théodore-Robitaille et la montée de Picardie, par une affectation « habitation ».

Adoptée.

**2011-292 Adoption, Second projet de règlement 707-21 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les exigences minimales quant aux dimensions des lots dans la zone A-302 (rang de Picardie)**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-21 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire les exigences minimales quant aux dimensions des lots dans la zone A-302 soit et est adopté.

Adoptée.

**2011-293 Adoption, Second projet de règlement 707-22 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-221 et I-231 et afin de modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux, les dimensions minimales des lots et les dispositions concernant l'entreposage extérieur dans ces zones (Novoparc)**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-22 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-221 et I-231 et afin de modifier les normes relatives à l'implantation des bâtiments principaux, les dimensions minimales des lots et les dispositions concernant l'entreposage extérieur dans ces zones soit et est adopté.

Adoptée.

**2011-294 Adoption, Règlement numéro 706-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle de haute technologie et spécialisée », dans le secteur délimité par l'autoroute 30, le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet, par une affectation « industrielle mixte » (Novoparc)**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-2 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de modifier l'affectation du sol « industrielle de haute technologie et spécialisée », dans le secteur délimité par l'autoroute 30, le chemin du Lac et le boulevard Lionel-Boulet, par une affectation « industrielle mixte ».

Adoptée.

**2011-295 Adoption, Règlement 762 sur la prévention des incendies**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 762 sur la prévention des incendies.

Adoptée.

**2011-296 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0960-62-6355, Installation d'une enseigne détachée, 2276, route Marie-Victorin (agence de voyages)**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-08-43 du 17 août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-62-6355 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne détachée au 2276, route Marie-Victorin, dans la zone C-612, conformément au plan UR-2011-3026A9.

D'aviser le propriétaire qu'advenant un agrandissement éventuel de cette enseigne pour accommoder d'autres commerces qui pourraient s'installer dans cet immeuble, l'enseigne devra être déplacée pour satisfaire les critères de PIIA.

Adoptée.

**2011-297 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0960-5135, Installation d'une enseigne, mur de façade, 2250, route Marie-Victorin Lots P87, P75, 75-1, 74-20, 74-21 (Centre de formation du Richelieu)**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-08-42 du 17 août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-51-3573 autorisant l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne murale sur le bâtiment principal sis au 2250, route Marie-Victorin, dans la zone P-607, et ce conformément aux plans UR-2011-3023A7 et UR-2011-3023A9, sous réserve que le centre de l'enseigne projetée coïncide avec celui des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage.

Adoptée.

## CONTRATS

### **2011-298 Fourniture et installation de lampes DEL sur diverses rues & passages piétonniers, Adjudication du contrat : Électricité Michel Langlois inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de têtes de luminaires style «Cobras» et de lampadaires complets;

Considérant la réception de trois soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 31 août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Électricité Michel Langlois inc.* de Varennes, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 21 août 2011, le projet 1 de l'appel d'offres, soit le « changement de lampes de type DEL sur diverses rues », pour un montant de 43 860 \$, plus taxes applicables (incluant 3 500 \$ d'imprévus).

Ladite dépense est financée par une appropriation en provenance du surplus accumulé libre au budget d'opérations 2011.

*Certificat de la trésorière numéro 2226*

Adoptée.

### **2011-299 Fourniture et transport de pierres, parc Saint-Charles Adjudication du contrat : Construction DJL inc**

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture et le transport de pierres pour l'aménagement du sentier piétonnier au parc Saint-Charles ;

Considérant la réception d'une seule soumission ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 8 septembre 2011 ;

Considérant que la seule soumission conforme reçue accuse un écart important avec l'estimation des coûts établie pour ce contrat, la Ville de Varennes, en application des dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, a négocié à la baisse le prix avec le soumissionnaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Construction DJL inc.* de Carignan, soumissionnaire conforme selon sa soumission du 7 septembre 2011, la fourniture et le transport de pierres pour l'aménagement du sentier piétonnier au parc Saint-Charles, pour un montant de 172 300 \$, plus taxes applicables.

Cette dépense est affectée au règlement n° 760.

*Certificat de la trésorière numéro 2230*

Adoptée.

**2011-300 Fourniture de membrane géotextile  
Adjudication du contrat : Réal Huot inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de membrane géotextile pour l'aménagement d'un sentier piétonnier;

Considérant la réception de deux soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 7 septembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Réal Huot inc.* de Saint-Hubert, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 7 septembre 2011, la fourniture et le transport de membrane géotextile de type 7612, pour un montant de 10 334,10 \$, plus taxes applicables.

Cette dépense est affectée au règlement n° 760.

*Certificat de la trésorière numéro 2229*

Adoptée.

**2011-301 Pavage d'un tronçon du sentier du parc Saint-Charles  
Adjudication du contrat : Benvas Excavation inc**

Considérant l'appel d'offres public pour divers travaux, dont le pavage d'un tronçon du sentier du parc Saint-Charles ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 7 septembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Benvas Excavation inc* de Varennes, soumissionnaire conforme selon sa soumission du 11 août 2011, les travaux de pavage d'un tronçon du sentier du parc Saint-Charles (option C de la soumission), pour un montant de 26 487,50 \$, plus taxes applicables (incluant 500 \$ d'imprévus).

Cette dépense est affectée au règlement n° 760.

*Certificat de la trésorière numéro 2228*

Adoptée.

**2011-302 Acquisition et installation d'un module de jeux, parc de la Source  
Adjudication du contrat : Tessier Récréo-Parc inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un module de jeux au parc de la Source ;

Considérant la réception de trois soumissions :

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation conjointe de la firme Planex et de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 12 septembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. de Nicolet, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 2 septembre 2011, la fourniture et l'installation d'un module de jeux *Prime Time - Xscape* au parc école de la Source, pour un montant de 31 400,41 \$, plus taxes applicables.

Cette dépense est affectée au *Fonds de parcs et terrains de jeux*.

*Certificat de la trésorière numéro 2231*

Adoptée.

**2011-303 Contrat de déneigement et de déglacage des routes, 2011-2012  
(routes 132, 229 et collectrice)  
Ministère des Transports du Québec**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Travaux publics en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte de renouveler le contrat d'entretien d'hiver (dossier n<sup>o</sup> : 8606-11-4916) pour la saison 2011-2012, aux conditions mentionnées audit contrat soumis par le ministère des Transports du Québec, pour un prix annuel de 71 903,51 \$.

Ladite acceptation couvre le territoire suivant : routes 132, 229, montée Picardie et chemin de la Butte-aux-Renards dans Varennes (longueur physique : 11,805 km, longueur pondérée : 12,806 km.

Le directeur des Travaux publics, M. Denys Guay, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2011-304 **Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes (CIT) Délégation du conseil**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le conseiller Francis Rinfret soit confirmé à titre de représentant du conseil municipal de la Ville de Varenes sur le conseil d'administration du CIT Sorel-Varenes à compter des présentes et que monsieur le maire Martin Damphousse soit nommé sur ledit conseil d'administration à titre de substitut.

La présente résolution remplace toute autre nomination du conseil antérieure.

Adoptée.

### 2011-305 **Charte municipale de la communication des risques liés aux matières dangereuses Adoption et nomination d'un mandataire**

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Varenes adhère aux principes de la Charte municipale de la communication des risques liés aux matières dangereuses ;

Considérant que le Comité mixte municipal industriel de Varenes est d'avis que ladite charte constitue un support pour assurer la pérennité du travail entrepris par les membres du CMMI ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varenes adopte les principes et les objectifs énoncés dans la *Charte municipale de la communication des risques liés aux matières dangereuses*, telle qu'annexée aux présentes comme si au long reproduite ;

De nommer M. Sébastien Roy, directeur général et coordonnateur des mesures d'urgence, à titre de mandataire dans ledit dossier.

Adoptée.

### 2011-306 **Libération du Fonds de garantie en biens du regroupement Varenes / Ste-Julie fusionné pour le terme 2009-2010 Autorisation de signature**

Considérant que la Ville de Varenes a vérifié tout son parc immobilier ainsi que son contenu et n'a plus de réclamations à rapporter dans le terme se terminant au 1<sup>er</sup> décembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, une lettre ayant pour objet la « Libération du fonds de garantie en biens du regroupement Varennes / Ste-Julie fusionné pour le terme 2009-2010 », pour transmission à l'UMQ.

Adoptée.

**2011-307 Demande d'aide financière auprès de la CRÉ Montérégie Est  
Appel de projet « Développement d'environnements favorables aux  
saines habitudes de vie »  
Autorisation de signature**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Varennes entend favoriser le développement d'environnements favorables à de saines habitudes de vie ;

Attendu le projet présenté au CRÉ Montérégie Est par la direction des Services récréatifs et communautaires, soit le « Virage santé à l'aréna par un accès à des aliments sains et la promotion d'une saine alimentation »;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice des Services récréatifs et communautaires, madame Manon Lanneville, à déposer auprès de la CRÉ Montérégie Est, dans le cadre de l'appel de projets pour le développement de saines habitudes de vie, le projet de la Ville de Varennes ;

De confirmer que ledit projet est estimé à 20 000 \$ ;

D'autoriser la directrice des Services récréatifs et communautaires, madame Manon Lanneville, à signer les documents officiels découlant de ladite demande d'aide financière.

Adoptée.

**2011-308 Bail Ville / Beaulieu et Beaugard  
Espace de restauration à l'aréna Louis-Philippe Dalpé  
Autorisation de signature**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 15 août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine les termes du bail à intervenir entre la Ville de Varennes et Beaulieu et Beaugard pour la location d'un espace de restauration à l'aréna Louis-Philippe Dalpé; ledit bail est joint aux présentes comme si au long reproduit ;

Que la directrice des Services récréatifs et communautaires soit autorisée à signer le bail pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2011-309 Entente de collaboration – Travaux de stabilisation de talus de l'émissaire de la route 132  
Gouvernement du Québec / Ville de Varennes  
Autorisation de signature**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal la Ville de Varennes entérine les termes de l'entente de collaboration n° 200628 avec le Gouvernement du Québec, ayant pour objet de confier la gestion du projet intitulé « Travaux de stabilisation de talus de l'émissaire de la route 132 » (projet n° 154100805) à la Ville.

Que monsieur le maire Martin Damphousse et M. Sébastien Roy, directeur général, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2011-310 Achat de terrains d'Hydro-Québec – Autorisation de signature**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur général, M. Sébastien Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte d'achat des terrains d'Hydro-Québec, lequel projet est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2011-311 Marge de crédit / opérations courantes  
Banque Nationale du Canada**

Considérant que les opérations courantes de la Ville nécessitent des liquidités monétaires et qu'à certains moments de l'année ces liquidités sont en attente d'encaissement des quatre (4) versements de taxes annuelles ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le montant maximal du ou des emprunts pouvant être contractés à la Banque Nationale du Canada, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, représentant le manque potentiel de liquidités à certains moments de l'année, soit fixé à 3 000 000 \$.

Adoptée.

**2011-312 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2011-09 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 7 septembre 2011.

Adoptée.

**2011-313 Convention collective – Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes  
Adoption et autorisation de signature**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accepte et approuve les termes de la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Varennes et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014, le tout tel qu'annexé aux présentes comme si au long récit.

Monsieur le Maire, la directrice générale adjointe et le Directeur du Service de Sécurité Incendie sont spécialement mandatés à signer ladite convention de travail pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2011-314 Adhésion de la municipalité de Saint-Amable à la Régie intermunicipale de la Gare**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel a reçu une nouvelle demande d'adhésion de la Municipalité de Saint-Amable puisqu'une modification de l'entente intermunicipale est intervenue avant la finalisation de la procédure d'adhésion, soit avant la modification du décret par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable est la seule municipalité membre du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennes qui n'est pas membre de la Régie;

ATTENDU QUE l'article 7 de l'entente intermunicipale prévoit l'adhésion d'autres municipalités et la procédure applicable;

ATTENDU QUE cet article prévoit que les conditions d'adhésion doivent être déterminées par résolution de la Régie;

ATTENDU QUE les conditions d'adhésion fixées par la Régie sont l'engagement de la municipalité d'accepter toutes et chacune des modalités de l'entente intermunicipale actuelle;

ATTENDU QUE la Régie est favorable à cette adhésion;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la nouvelle demande d'adhésion de la Municipalité de Saint-Amable.

D'approuver comme seules conditions d'adhésion que la Municipalité de Saint-Amable accepte toutes et chacune des modalités de l'entente intermunicipale actuelle.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Adoptée.

**2011-315 Appel d'offres services professionnels  
Élaboration de plans, devis et surveillance (avec résidence) d'une rue industrielle (d'environ 1 000 mètres linéaires) dans le cadre d'un futur parc industriel (A-30 et boulevard Lionel-Boulet)  
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels pour l'élaboration de plans, devis et surveillance (avec résidence) d'une rue industrielle (d'environ 1 000 mètres linéaires) dans le cadre d'un futur parc industriel, à l'intersection de L'A-30 et du boulevard Lionel-Boulet.

Adoptée.

**2011-316 Nomination au Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement (CCUE) – Monsieur Raymond Darveau**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer monsieur Raymond Darveau à titre de membre du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement pour un mandat de deux ans se terminant en juillet 2013.

Adoptée.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Ouverture du nouvel accès au parc de la Commune en relation avec les travaux sur la rue Sainte-Anne
- Projet de développement domiciliaire du golf
- Contrat de transporteur pour le CIT Sorel-Varennes à compter de janvier
- Suivi sur la pétition concernant la vitesse sur le boulevard René-Gaultier
- Marquage sur la rue Quévillon.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 43.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques et  
greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA